

VOUS PROPOSE

BIODIVERSITÉ, EAU ET TERRITOIRES

AVEC LA PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DE GILLES CLÉMENT

Jardinier, architecte paysagiste et écrivain

SAMEDI 29 OCTOBRE 2016 LONS LE SAUNIER (39)

BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu territorial, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de la collectivité. Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions : FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 21 juillet 2015.

à l'ensemble de la formation

A 9h: L'eau, la biodiversité et l'agriculture peuvent-elles faire bon ménage?

Retour d'expériences territoriales en partenariat avec la FNAB Intervenant: Sylvain Roumeau, chargé de mission eau, bio et territoire



avec cachet de la collectivité

A 14h: Atelier «Reconnaitre la Biodiversité»

Créer des écoles du jardin planétaire dans les territoires (PNR, collectivités, établissements scolaires, université...) une exigence pour faire respecter la nature indispensable à la vie humaine. « Nous respectons toujours plus ce que l'on sait nommer»

Intervenant Gilles Clément

16h30: La forêt et l'Homme: Comment allier gestion, production et biodiversité

Formation sur les atouts écologiques et le potentiel de biodiversité de la Forêt. Comment prendre en compte ces atouts et ce potentiel tout en assumant la multifonctionnalité de cet espace représentant un tiers du territoire national. Intervenant: Jean-Baptiste Mottet – technicien forestier

CARREFOUR DE LA COMMUNICATION À LONS-LE-SAUNIER

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

(vaut convention simplifiée de formation)

BIODIVERSITÉ EAU ET TERRITOIRES

□ samedi 29 octobre 2016

...... Prénom :

| Adresse : | | | |
|---|------|---|---------------------|
| Ville : | | E-mail : | |
| Fonction élective : | | | |
| En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant. | | | |
| Elu-e-s et agents territoriaux des collectivités de : | | | |
| □ moins de 1 000 habitants | 200€ | □ de 40 000 à 50 000 | 600€ |
| □ de 1 000 à 5 000 | 250€ | □ de 50 000 à 75 000 | 700€ |
| □ de 5 000 à 10 000 | 300€ | □ de 75 000 à 100 000 | 950€ |
| □ de 10 000 à 20 000 | 350€ | □ plus de 100 000 | 1200€ |
| □ de 20 000 à 30 000 | 450€ | Conseillers départementaux, régionaux et Paris, | Lyon, Marseille |
| □ de 30 000 à 40 000 | 500€ | | 1600€ |
| Signature de l'élu(e) inscrit(e) | | Sign | nature du responsab |